



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE TECHNIQUE

**Dix-huitième session  
Genève, 18 et 19 novembre 1982**

## ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la dix-septième session (document TC/XVII/5)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques (documents TWA/XI/14 et TWV/XV/7)
5. Principes directeurs d'examen (document TC/XVIII/2)
6. Tolérances relatives aux plantes aberrantes (document TC/XVIII/3)
7. Listes des variétés en cours d'examen (document TC/XVIII/4)
8. Liste des classes aux fins de la dénomination des variétés
9. Harmonisation des systèmes d'automatisation et des programmes d'informatique (document TC/XVIII/5)
10. Questions présentées par les groupes de travail techniques (document TC/XVIII/6)
11. Ecart minimaux entre les variétés (document TC/XVIII/7)
12. Programme de la dix-neuvième session
13. Questions diverses
14. Clôture de la session

[Fin du document]

---

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes à Genève (Suisse) et s'ouvrira le jeudi 18 novembre à 9 h 30.